



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 18016

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conclusions de l'enquête « d'évaluation internationale en lecture des élèves du primaire », rendue publique par la direction de la programmation et du développement (DPD) de son ministère, le mercredi 9 avril. Cette enquête, réalisée dans 35 pays, place la France au 13e rang derrière, notamment, de nombreux pays européens. Il lui demande la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de cette enquête dont on souligne qu'elle dégage essentiellement « une interrogation posée à notre système de formation sur les pratiques pédagogiques et peut-être les programmes ».

Texte de la réponse

Les résultats à l'enquête internationale PIRLS ont confirmé la nécessité de faire de la maîtrise de la lecture et de l'écriture la première des priorités pour l'école primaire. Depuis la rentrée scolaire dernière, diverses mesures ont été prises avec le plan de prévention de l'illettrisme défini par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour que cette priorité soit effective dans tout l'enseignement primaire. Ce plan s'appuie sur les nouveaux programmes pour l'école primaire qui sont entrés en application dans la première classe de chaque cycle à la rentrée 2002 et s'appliqueront progressivement lors des rentrées 2003 et 2004 aux classes suivantes. Dans ces programmes, les directives en matière de pédagogie de la lecture, plus rigoureuses que par le passé, précisent des éléments essentiels de l'apprentissage qui doivent être respectés quelles que soient les méthodes adoptées par les maîtres ; ainsi, devra-t-on s'assurer dès le cycle des apprentissages fondamentaux que les élèves ont compris le codage alphabétique des mots, peuvent analyser les mots en constituants simples et, inversement, effectuer les synthèses qui permettent d'écrire des mots nouveaux, savent déchiffrer des mots complexes, fixent correctement l'orthographe de mots courants et accèdent de manière autonome à la compréhension de textes. En outre, ces programmes imposent la lecture d'une dizaine d'oeuvres de littérature de jeunesse (du patrimoine pour l'enfance ou contemporaines), chaque année du cycle des approfondissements. Dans ce cycle, tous les champs disciplinaires doivent proposer très régulièrement des activités de lecture et d'écriture diversifiées ; non seulement les matières enseignées forment l'intelligence des enfants, éveillent leur curiosité, nourrissent leur culture personnelle et, à ce titre, compensent des inégalités sociales, mais elles contribuent aussi à enrichir les compétences linguistiques en faisant acquérir un vocabulaire précis et en proposant des textes variés (narratifs, descriptifs, explicatifs) que les élèves doivent apprendre à bien lire avant l'entrée au collège. Enfin, les horaires quotidiens dévolus aux activités de lecture et d'écriture sont-ils précisés alors que ce n'était plus le cas depuis 1969 : ce sont deux heures trente au cycle des apprentissages fondamentaux et deux heures au cycle des approfondissements qui doivent être consacrées chaque jour à la lecture et à l'écriture. Les maîtres sont par ailleurs aidés pour pouvoir tirer un meilleur profit des dispositifs d'évaluation et proposer à leurs élèves fragiles ou en difficulté des réponses pédagogiques adaptées. C'est tout particulièrement le cas au cours préparatoire pour lequel un livret, élaboré à l'intention des maîtres de ces classes et diffusé à tous après une période de consultation, décrit la typologie des principales difficultés rencontrées et des situations pédagogiques de remédiation. En complément de ces mesures pédagogiques, le

plan de prévention de l'illettrisme comprend d'autres volets : une expérimentation portant sur des classes de cours préparatoire à effectifs réduits, entreprise en septembre 2002 et qui se prolongera, de manière amplifiée, en 2002-2003 ; d'autres dispositifs de renforcement de l'aide aux élèves de CP seront mis en oeuvre ; une autre expérimentation actuellement en cours sur les usages des technologies de l'information et de la communication ; des actions, conduites hors temps scolaire par les services déconcentrés de la jeunesse et de l'éducation populaire avec de nombreux partenaires locaux, qui développent un programme d'incitation à la lecture et à l'écriture, dans les centres de loisirs sans hébergement, les contrats éducatifs locaux et les centres de vacances. Les futures évaluations, notamment les évaluations nationales en CE2 et en 6e dès les rentrées 2004 (pour le CE2) et 2005 (pour la 6e), permettront de voir si les nouveaux programmes et les mesures complémentaires conduisent à une meilleure réussite des élèves ; l'évaluation PIRLS qui sera reprise en 2006 indiquera, avec un protocole international, si la France a progressé.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18016

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3631

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5242